

## Compte rendu du CDAS du 4 juin 2015.

**L'ordre du jour de la réunion portait sur :**

**1) l'approbation du Procès verbal de la séance du 26 mars 2015.**

le .P.V n'a pas apporté de remarques. Cependant des questions restaient en suspens et ont été débattues lors de cette séance :

- **Proposition de séances de sophrologie** : 2 séances d'une heure par groupe de 10 personnes sur deux jours privilégiant les collègues sur postes difficiles (ex : accueil au guichet....) et avec autorisation d'absence (décision de la DRFiP)

Les délégués **F.O.** reconnaissent que ce type d'action peut être intéressant car le stress est palpable dans bon nombre d'endroit vu la charge accrue pour les personnels. Cependant, ils considèrent que ce doit être sur la base du volontariat, que le CDAS ni même les directeurs n'ont vocation à désigner untel plutôt qu'un autre. Il est impossible de déterminer qui est en souffrance et souhaite -ou non - participer à ces réunions. De plus, si nous actons l'autorisation d'absence d'une heure comment faire pour que des collègues hors Cité Administrative St Sever puissent venir ? .

Les délégués **F.O.** précisent que l'idée doit être creusée et réfléchi pour les années à venir . Pour 2015, ces séances ne sont de toutes façons pas budgétisées.

Le Président précise que les autorisations pourraient, vu le déplacement pour les collègues aller au delà de l'heure (prise en compte des délais de route)

La déléguée rappelle qu'il faut impérativement un appel d'offre et que la démarche doit être proposée sur les 3 sites : Rouen, Le Havre et Dieppe. Ensuite, il faut que toutes les administrations proposent l'autorisation d'absence.

Une réflexion est donc en cours sur ce sujet.

- Lors du précédent CDAS, nous dénoncions la **suppression d'emploi** d'un collègue de la délégation. Celui-ci a été affecté sur le même site mais sur la mission Chorus. Nous avons demandé qu'il continue à aider la délégation tant que les formations correspondantes ne lui ont pas été dispensées.

Le Président, qui partage notre avis, a rencontré depuis le délégué Mission Chorus et obtenu le soutien du collègue à la délégation tant qu'il n'a pas eu les formations dédiées.

Le Président fera à nouveau le point avec le délégué Chorus en septembre, la déléguée des Services Sociaux souhaitant pouvoir avoir un peu d'aide jusqu'en fin d'année pour gérer la comptabilité des tickets restaurant avant de passer à la gestion dématérialisée en janvier 2016. Elle rappelle qu'en 5 ans la délégation est passée de 5 agents à 1 hors les postes de délégué, assistantes sociales et médecins de prévention !

- Suite à la **convention restauration collective** passée au Havre avec la CPAM, les agents douaniers et ceux de la DRFiP site Colbert semblent assez satisfaits de la prestation après deux mois de mise en place.

La déléguée souhaite d'ailleurs dans les mois à venir diligenter une enquête sur tous les points de restauration collective auprès des personnels. (affaire à suivre)

## 2) **Règlement intérieur du CDAS.**

Le règlement local présenté issu du règlement national a fait l'objet de débats au cours des quels le Président a donné son accord pour amender quelques points de fonctionnement.

Vote : le règlement, quasi identique à celui déjà présenté en 2012 et issu de la loi sur la représentativité de 2010, fait disparaître le paritarisme, auquel **F.O.** reste fondamentalement attaché. Cependant les propositions d'ajouts ayant été acceptées, **F.O.** s'abstient.

## 2) **Renouvellement du mandat de la déléguée départementale de l'action sociale :**

La déléguée développe les 5 ans d'exercice de sa mission avec toutes les difficultés que cela représente (perte importante de personnels, charge de l'activité, mais soutien de son équipe, du Président et du CDAS) Elle s'est investie pleinement pendant cette période. C'est un emploi difficile générateur de souffrance parfois, mais lors de visites de sites, elle constate aussi la souffrance des personnels. Cependant son métier la passionne, elle a fait le maximum depuis 5 ans et est motivée pour continuer son action.

L'ensemble des OS reconnaît la qualité de l'activité de la déléguée et apprécie la sincérité de son intervention pleine d'émotion. **Les OS votent unanimement pour son renouvellement.**

## 4) **compte rendu annuel d'activité 2014 de l'action sociale et du service social :**

les assistantes de service social ont développé leur activité 2014. Entre autre :

La situation des collègues ne s'améliore pas voire de nombreux collègues sont en difficulté (augmentation du nombre de divorce, maladie.. )

Le **logement social** : les agents en recherche de logement doivent solliciter l'aide des correspondants sociaux. Ceux-ci les orienteront dans leurs démarches et leur remettront le dossier à remplir nécessaire pour accéder au contingent de logements sociaux réservés aux fonctionnaires.

De son côté, la déléguée effectue, avec les correspondantes et assistantes de service sociale, des **visites de postes et services** afin d'expliquer les diverses prestations qu'octroient les services sociaux et visiter les coins repas. De manière globale, et surtout sur les postes isolés (zone rurale) les collègues leur réservent un accueil très positif .

La déléguée précise que, face aux peu nombreuses demandes de **place en crèches**, deux berceaux ont été perdus pour le 76 et affectés pour d'autres départements.

Augmentation des séances de psychologues en 2014.

**Arbre de Noël au Havre** : la déléguée est toujours en recherche de salle pour le spectacle de fin d'année. Les démarches déjà faites ne donnent pas satisfaction .

**Sorties BIL** : la sortie « Musée d'Orsay / Cité des sciences » est annulée ( reportée en 2016). Le montant de subvention alloué sur cette sortie bénéficiera à la sortie du Château de Versailles de septembre. Il en résulte donc les tarifs suivants 38 € pour un adulte et 19 € pour un enfant.

## **Questions diverses :**

Les **chèques CESU « aide à la parentalité »** (pour les enfants de 6 à 12 ans) ont donné satisfaction sur les 3 régions d'expérimentation . La mesure est donc étendue sur tout le territoire à partir du **1/07 2015 avec effet rétroactif au 01/01/2015.**

Prochain CDAS : 15 octobre 2015.

\*\*\*\*